

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3661)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE139

présenté par
M. Dombrevail, rapporteur

ARTICLE 7

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« les équidés »

les mots :

« l’équidé ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« lesdits équidés »

les mots :

« ledit équidé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.